

période de résidence est la même pour l'assistance-vieillesse que pour la sécurité de la vieillesse. Dans le premier cas, vu que les provinces participent au programme, nous devons les consulter. Nous tâchons de parvenir à la plus grande uniformité possible. Je puis assurer le député ainsi que celui qui l'a soulevée et le représentant de Davenport qu'elle est à l'étude.

(Le crédit est adopté.)

Défense civile—

281. Programme de défense civile, \$7,010,018.

M. Pearkes: Monsieur le président, quand le comité des crédits a étudié les prévisions budgétaires de ce ministère, il a examiné de très près les affectations à la défense passive, et y a consacré des heures de discussion. Nous remercions le ministre des franches déclarations qu'il nous a faites à cette occasion, surtout le jour où nous avons siégé à huit clos. Je n'ai donc pas l'intention de m'éterniser sur ce sujet de la défense passive.

Au cours de ces discussions en comité, les membres de mon parti présents à ce comité ont exposé très clairement notre point de vue. Nous croyons qu'il faut prendre des mesures raisonnables pour tenir la nation au courant de la nature et des effets des dégâts qui peuvent résulter de l'explosion de bombes thermonucléaires au cas où surviendrait une autre guerre mondiale, et où on se servirait de ces armes dévastatrices. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu pour le moment de faire quoi que ce soit qui puisse déclencher une hystérie quelconque et nous avons le sentiment que le ministre se conduit prudemment à cet égard. Il nous paraît souhaitable de poursuivre des recherches afin de déterminer la meilleure méthode à utiliser pour réduire les pertes humaines et les dégâts qui pourraient se produire à la fois dans le secteur de l'explosion de la bombe et dans la région plus vaste qui serait atteinte par les poussières radio-actives.

Au cours de la discussion au comité, nous avons pris note de l'excellent travail accompli dans presque toutes les provinces par les membres de l'organisme de défense civile chargés d'assurer les secours en cas de sinistre et de l'insistance avec laquelle le coordonnateur de la défense passive et, en général, les membres de la défense passive, ont prôné la formation d'équipes prêtes à lutter contre tout sinistre aussi bien d'ordre naturel que militaire. Il faudrait poursuivre ces travaux.

Il semble exister une anomalie que le ministre devrait peut-être étudier en vue de la faire disparaître. Elle a trait à l'indemnité versée aux employés de la défense passive.

On a dit au comité que le personnel de la défense civile blessé au cours d'exercices de

défense passive serait indemnisé pour les blessures et la perte de temps ainsi subies. Mais si le personnel de la défense civile est blessé au service d'une province ou d'autorités municipales qui l'ont appelé à leur aide pour pallier quelque désastre, il n'a droit à aucune compensation du fait qu'il s'agit d'un véritable sinistre et non pas seulement d'un exercice de défense civile.

J'ai signalé alors que les militaires, les membres des forces armées, qui pourraient accomplir leur travail aux côtés du personnel de la défense civile seraient évidemment, indemnisés en cas de blessure, tandis que le personnel de la défense civile ne le serait pas.

J'espère qu'il sera possible de reviser cet état de choses d'ici la prochaine session afin que, lors de l'examen des crédits, nous puissions corriger cette anomalie. Nous sommes convaincus d'autre part que des dispositions raisonnables sont prises pour renseigner le public et décider des mesures à prendre au cas où, advenant un désastreux état de guerre, des bombes thermonucléaires tomberaient sur des objectifs canadiens.

M. Herridge: J'ai quelques observations à présenter sur le crédit à l'étude, monsieur le président, mais elles seront très courtes.

Je représente une région où, grâce à la collaboration des municipalités, des industries et de leurs employés, la défense civile est aussi efficace qu'en toute autre région du Canada. On est organisé pour rendre de très précieux services en cas de désastre, ce qui est un aspect de la défense civile qu'il y a lieu de souligner, je crois, pour soutenir l'intérêt du public pendant un certain temps.

J'ai une question à poser au ministre. Il y a une quinzaine de jours un représentant de ma région se trouvait ici pour suivre des cours à Arnprior. Il avait cru comprendre en venant que ces cours porteraient sur l'orientation,—Dieu seul sait ce que cela veut dire,—et sur l'administration. Il a donc passé une semaine là-bas, à suivre ce cours d'orientation. On lui a dit ensuite que le cours d'administration ne devant se donner que plus tard cette année, malheureusement, il aurait à rentrer chez lui.

Je signale la question parce qu'il me semble que c'est là un gaspillage des deniers publics. Ce monsieur me dit qu'il en coûte à peu près \$300 pour le transporter d'une localité de Kootenay-Ouest à Arnprior. Il estime que l'obliger à rentrer chez lui et à revenir suivre le cours d'administration, au coût de \$300, témoigne d'une mauvaise organisation. J'appelle l'attention du ministre sur ce sujet parce que, à mon avis, il est fort regrettable que ceux qui consacrent leur temps bénévolement à cette tâche aient l'impression que l'argent n'est pas un obstacle quand il s'agit de l'administration fédérale de la défense civile.